

**10. LA GRÂCE DE DIEU ET L'OBÉISSANCE
À LA LOI**

Ne nous y trompons pas : le salut est un don, un cadeau immérité. Nous ne pouvons que l'accepter par la foi. C'est par le moyen de la foi que nous pouvons recevoir la justification (le fait que Dieu nous pardonne et nous considère comme justes), ce don de la grâce de Dieu.

« C'est PAR LA GRÂCE en effet QUE VOUS ÊTES SAUVÉS, par le moyen de la FOI. Et cela ne vient pas de vous, c'est LE DON DE DIEU. Ce n'est point par les œuvres, afin que personne ne se glorifie. »

– Éphésiens 2.8,9

Dans ce texte, comme dans tant d'autres passages de ses épîtres, l'apôtre Paul fait ressortir l'inutilité des efforts humains pour tenter de mériter le salut ou de parvenir, par ses propres forces, à faire la volonté de Dieu.

Il est exclu de chercher à observer les commandements *pour être sauvés*. Premièrement, nous sommes incapables de vivre *réellement* la loi de Dieu. Deuxièmement, nos nombreux péchés nous condamnent et nous ferment les portes de l'éternité. Seule la grâce divine peut nous les ouvrir. C'est ce que signifie ne plus être « sous la loi » mais « sous la grâce ».

Néanmoins, après avoir indiqué que le chrétien n'est plus sous la condamnation de la loi parce que le Christ est mort pour nos péchés sur le Calvaire, l'apôtre Paul ajoute :

« Est-ce que nous annulons ainsi la loi par la foi ? Certes non ! Au contraire, nous confirmons la loi. » – Romains 3.31

Lorsque nous venons à Jésus et *qu'il nous sauve*, son amour remplit notre cœur. Sa grâce divine et notre acceptation de celle-ci nous amènent à vouloir suivre le Christ et lui obéir. Nous commençons à obéir à ses